

Enregistrement de l'élevage de poules pondeuses en plein air au lieu-dit Courméry à La Croix-en-Brie (77370) - Notification de la décision préfectorale.

La société « de Bruille » SCEA a déposé le 13 décembre 2023 et complété 29 janvier 2024, un dossier de demande d'enregistrement en régularisation, au titre de la législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), pour l'exploitation d'un élevage de poules pondeuses en plein air au lieu-dit Courméry à La Croix-en-Brie (77370).

Au terme de la procédure d'enregistrement, à laquelle vous avez bien voulu prêter votre concours et faire connaître votre avis, l'arrêté préfectoral n° 2024/DRIEAT/UD77/062 du 30 avril 2024 a prononcé l'enregistrement de l'installation classée d'élevage avicole au titre de la réglementation environnementale mentionnée plus haut.

Cet arrêté est consultable ci-joint.